

---

L'augmentation pour la proportion d'Ontario (3.37), qui a plus ou moins diminué les proportions des autres provinces, est une preuve indisputable de son rapide accroissement et conséquemment de ses progrès commerciaux, qui sont d'autant plus remarquables qu'il y a un développement commercial général dans tout le Canada.

Le tout humblement soumis,

R. S. M. BUCHETTE,

*Commissaire des Douanes.*

20 mars 1874.